



Apprentissage Accompagné

Sécuriser le parcours de formation
des apprentis en situation de handicap

Apprentissage accompagné : que dit la loi ?



La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ré définit les modalités de l'apprentissage accompagné.

LES OBJECTIFS

- **Dynamiser** l'alternance inclusive et **développer** la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- **Atteindre 6% d'apprentis handicapés** dans les CFA, en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

Les nouvelles dispositions de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » :

- ✓ Nomination d'un référent handicap dans chaque CFA
- ✓ Assouplissement global de l'apprentissage
- ✓ Entrée en apprentissage tout au long de l'année
- ✓ Durée et modalités du contrat d'apprentissage adaptables
- ✓ Le CFA peut demander auprès des OPCO une majoration des coûts de formation pour chaque apprenti bénéficiaire d'une RQTH (jusqu'à 4000 €)

LES MODALITÉS D'ACCÈS

Public accueilli

Dispositif accessible à toute personne en situation de handicap

Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage et avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

POURQUOI FAIRE APPEL À LADAPT ?

- ✓ **Développer l'accessibilité** pour maintenir son label Qualiopi
- ✓ **Rendre compte des adaptations** mises en place pour les apprentis en situation de handicap dans le cadre de la majoration coût-contrat



La durée et l'organisation

Le référent handicap du CFA sollicite LADAPT via une fiche de positionnement dès qu'il est informé des difficultés rencontrées par un apprenti

La prestation est mobilisable pendant toute la durée du contrat d'apprentissage



Le guide des prestations et la fiche de positionnement sont à votre disposition sur demande

Les prestations proposées par LADAPT aux CFA

SERVICE

À L'APPRENTI ET À SA FAMILLE

Écouter, dialoguer avec l'environnement des personnes en situation de handicap

- ✓ Familial
- ✓ Professionnel et/ou de formation
- ✓ Repérer les incidences propres à chaque situation de handicap
- ✓ Coordonner l'identification et la mise en oeuvre de solution d'adaptation, d'amélioration des conditions de formation

Venir en appui pour favoriser

- ✓ L'accueil des apprentis
- ✓ La sécurisation de parcours
- ✓ Leur orientation
- ✓ Leur insertion professionnelle
- ✓ Leur accompagnement dans l'emploi

Écouter, dialoguer avec les apprentis pour leur apporter des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins

SERVICE

À L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Écouter, dialoguer avec l'environnement des personnes en situation de handicap

- ✓ Formateurs
- ✓ Éducateurs
- ✓ Maître d'apprentissage
- ✓ Structures médico-sociales

Venir en appui à l'équipe pédagogique pour

- ✓ Évaluer les besoins de la situation globale de l'apprenti
- ✓ Identifier et mettre en oeuvre des solutions d'adaptation, d'amélioration des conditions de formation
- ✓ Suivi des compensations mises en place

SERVICE

À L'EMPLOYEUR

Sensibiliser et accompagner les employeurs

- ✓ Favoriser l'intégration au sein du collectif de travail
- ✓ Identifier la mise en oeuvre de solutions d'adaptation et d'amélioration des conditions de travail
- ✓ Sécuriser le parcours pour prévenir des risques de rupture de contrat

APPRENTI
PROXIMITÉ
SUR-MESURE
ÉQUIPE
ÉACTIV
PROXIMITÉ
ACCOMPAGNEMENT
APPRENTIS
SERVICE
INDIVIDUALISATION
RÉACTIVITÉ
ÉQUIPE
APPRENTIS
ACCOMPAGNEMENT



MODULE 1

Évaluation des besoins de compensation et d'adaptation



MODULE 2

Adaptation pédagogique des modalités d'enseignement et des différentes épreuves de certification



MODULE 3

Acquisition et utilisation des équipements techniques



MODULE 4

Soutien à la formation en entreprise



MODULE 5

Accès aux droits,
mobilisation des dispositifs



MODULE 6

Accès à l'autonomie

LE FINANCEMENT DE LA PRESTATION

POUR LES APPRENTIS EN ENTREPRISE PRIVÉE

Dans le cadre de la majoration contrat, les OPCO financent les CFA pour l'accompagnement des apprentis en situation de handicap

POUR LES APPRENTIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le FIPHFP propose des aides financières pour encourager le recours à l'apprentissage



Le tarif de la prestation

LADAPT développe des prestations sur mesure en fonction des besoins de l'apprenti

L'ÉQUIPE ET MODALITÉS



L'équipe intervenante

Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de l'insertion mobiles sur l'ensemble de la région



Modalités et délai d'accès

Proposition de prise de contact dans les 15 jours à réception de la demande

Contact

Adresse : Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 Pantin

Tél : 01 48 10 12 45

